



Communiqué

Pour diffusion immédiate

DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN NOUVEAU RÈGLEMENT POUR ASSURER LE FINANCEMENT RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES

La Prairie, le 12 juillet 2024 – Désireuse de poursuivre la planification responsable du développement de son territoire, la Ville a adopté, le 9 juillet dernier, un règlement visant à financer la construction d'infrastructures et d'équipements municipaux essentiels à la communauté.

Ce règlement a été adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qui attribue maintenant le pouvoir aux municipalités d'exiger une contribution afin de financer, en tout ou en partie, une dépense liée à l'ajout, à l'agrandissement ou à la modification d'infrastructures requises pour assurer une prestation accrue de services.

Une contribution équitable pour un avenir durable

Ainsi, la Ville entend assujettir la délivrance de certains permis de construction au paiement d'une contribution financière fixée à 8 767 \$ par unité de logement ajoutée. Cette dernière sera versée dans un fonds destiné à financer deux projets, soit la construction d'une nouvelle usine d'épuration des eaux usées et l'agrandissement de l'usine de filtration des eaux actuelle, dont les coûts totalisent 126 millions de dollars.

« Ce règlement est une étape importante pour assurer le développement durable et responsable de La Prairie, tout en préservant la qualité de vie des citoyens. En exigeant une contribution sur les nouveaux projets de construction, la Ville pourra continuer à améliorer les infrastructures sans alourdir l'impact financier des résidents actuels », a déclaré le maire Frédéric Galantai.

Il est à noter que les secteurs commercial, industriel et institutionnel (garderie, école, RPA, CHSLD, logements sociaux, résidence bigénérationnelle, etc.) ainsi que le secteur rural de la municipalité sont exclus de l'application du nouveau règlement.

Moratoire sur les projets de construction

Rappelons qu'en mai dernier, la Ville a reçu, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, l'autorisation de modifier temporairement son puits de chute à la Régie

d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, ce qui lui permettra de lever prochainement le [moratoire sur les nouvelles constructions](#).

À propos de La Prairie

Stratégiquement située sur la Rive-Sud, La Prairie est une ville effervescente où il fait bon vivre. Dynamique grâce à ses nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle offre un milieu de vie propice à l'épanouissement de ses résidents. Son site patrimonial déclaré, sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Jacques de même que ses nombreux espaces verts constituent une richesse à découvrir et... redécouvrir!

— 30 —

Source :

Service des communications

Ville de La Prairie | 450 444-6635 | communications@ville.laprairie.qc.ca